

Conseil Exécutif du 12 mai 2015

RAPPORT AU CONSEIL EXÉCUTIF

**SOUTIEN AUX ACTIONS SOCIALES
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2015**

Comme chaque année, il convient d'arrêter le montant des subventions à attribuer au Centre Communal d'Action Sociale, pour le fonctionnement de la Maison de l'Enfant, et à l'association Restons Chez Nous, aussi bien pour les actions à mener que pour le fonctionnement.

Il vous est donc proposé les attributions suivantes :

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-PIERRE
Maison de l'Enfant**

Objet : Fonctionnement de la Maison de l'Enfant
Montant de la subvention : 500 000 € (maximum)

Ce montant est en diminution par rapport aux années précédentes en raison de l'introduction de la PSU (Prestation de Service Unique).

ASSOCIATION RESTONS CHEZ NOUS

Objet : Fonctionnement de l'association et soutien aux actions à mener
Montant de la subvention : 221 940 € (18 000 € pour les actions, 203 940 € destinés au fonctionnement des divers services de l'association)

En conclusion, il vous est proposé d'attribuer ces subventions pour un montant total de 721 940 € et d'autoriser le Président à signer les conventions à conclure.

Ces dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget territorial.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,

Stéphane ARTANO